

# Parlons Vélo ! Municipales 2020

## Questionnaire pour Annecy

### **Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

#### **Action n°1 :**

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Identifier les co-financements possibles.

- Multiplier les points de comptage automatique des vélos et publier les chiffres en continu. Sur la base de ces comptages, définir des objectifs annuels de croissance, en cohérence avec l'ambition du PDU ( $\times 5$  d'ici 2030, donc  $\times 2,5$  sur le mandat).

#### **Action n°2 :**

Affecter au moins 200 k€ du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

#### **Action n°3 :**

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

*Mettre en place des voyages d'étude pour eux et les élus, afin de développer une expertise dans la mise en place d'aménagements cyclables à même d'inciter les Annéciens à se déplacer à vélo.*

### **Développer un réseau cyclable cohérent**

#### **Action n°4 :**

Créer un réseau express vélo Plus précisément, rendre public un schéma directeur d'aménagements cyclables compatible avec les objectifs du PDU, avec planification annuelle des segments à réaliser. En extraire un réseau express vélo : des lignes hyper-structurantes à aménager en permettant de rouler à 25 km/h 80 % du temps (i.e. : pas de voie verte si le trafic piéton est non négligeable)..

#### **Action n°5 :**

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - boulevard du Fier,

- avenues de Loverchy et des 3 Fontaines et route de Sacconges,

- avenue de Chambéry,

- avenue du Rhône,

- avenues de Cran et de la République,

- avenue de la Plaine,

- avenues du Parmelan et de Thônes et des Carrés.

*Si un itinéraire du schéma directeur doit passer par un axe à fort trafic (>7000 véhicules/jour) ou autorisant les vitesses jusqu'à 50 km/h, aménager une piste cyclable séparée.*

*Impliquer les représentants d'usagers dans la conception des aménagements cyclables.*

#### **Action n°6 :**

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Bonlieu, la gare, l'hôpital, le campus, les Glaisins, Altaïs, le Grand Épagny...

#### **Action n°7 :**

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds

mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Résorber les principaux points noirs cyclables d'Annecy, signalés par les usagers, en particulier l'axe Mairie-Bonlieu et l'avenue de Genève.

**Action n°8 :**

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

## **Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

**Action n°9 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. - Interdire aux voitures de tourner à gauche en sortant de la rue Sommeiller, pour les obliger à retourner vers la gare par la rue Vaugelas. Étudier des aménagements similaires pour que d'autres quartiers ne servent plus de raccourci.

- Revoir les parkings en périphérie de manière à inciter fortement les usagers à laisser leur voiture et à adopter le vélo et les transports en commun.
- Dans les aménagements de voirie, distribuer l'espace en priorité aux modes de déplacement actifs et aux transports en commun. Plutôt qu'empiéter sur l'espace réservé aux piétons en recourant au statut de voie verte, reprendre de l'espace à la circulation et au stationnement automobiles.

**Action n°10 :**

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

**Action n°11 :**

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

*Interdire l'avenue de Genève au trafic de transit et la réserver à la desserte locale, aux transports en commun et aux vélos.*

**Action n°12 :**

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

**Action n°13 :**

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Notamment la section nord de l'avenue de Genève et la D1508 devant la mairie.

**Action n°14 :**

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

*Notamment dans les communes déléguées. Réaliser une étude exhaustive de l'application des double-sens cyclables sur les quelques rues non encore équipées.*

**Action n°15 :**

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Action n°16 :**

Mener une réflexion sur la place du stationnement Annuler la décision de créer trois parkings en hypercentre.

**Action n°17 :**

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

*Notamment, donner un nom à chaque P+R et indiquer les P+R sur toutes les voies arrivant de l'extérieur.*

## **Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo**

**Action n°18 :**

Offrir du stationnement vélo sécurisé aussi à la gare de Pringy, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

*Équiper les P+R de box à vélos.*

**Action n°19 :**

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Prendre pour les vélobox des places de stationnement voiture en surface.

**Action n°20 :**

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

*Pour cela, profiter du programme Alvéole de la FUB. Ce stationnement doit être sécurisé, abrité des intempéries, et doit pouvoir accueillir des remorques enfants.*

**Action n°21 :**

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

**Action n°22 :**

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

*Contraindre toute nouvelle construction immobilière à réserver autant de places de stationnement vélo qu'elle compte de chambres.*

**Action n°23 :**

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

**Action n°24 :**

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

*Développer la flotte de Vélonexy (notamment avec une offre de vélo-cargos) pour répondre à la demande des Annéciens.*

**Action n°25 :**

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

- *Aider à l'ouverture d'autres ateliers participatifs de réparation vélo sur la ville, par essaimage de l'atelier Roule & Co de Cran Gevrier.*

- *Subventionner l'accès à une vélo-école, associative ou non, pour les Annéciens adultes souhaitant apprendre à faire du vélo ou se remettre en selle.*

## **Promouvoir une culture vélo**

**Action n°26 :**

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.  
*Mettre en place un financement d’actions de formation au vélo dans les écoles, afin que tout enfant arrivant au collège détienne le « Savoir Rouler » et puisse se déplacer en sécurité, et ainsi faire émerger une « génération vélo ».*

**Action n°27 :**

Aider les établissements scolaires à s’équiper en vélos pour l’apprentissage à l’école.

**Action n°28 :**

Donner l’exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

**Action n°29 :**

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

**Action n°30 :**

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l’école.

*Promouvoir ou financer le transport en commun d’enfants de type S’Cool Bus pour les écoles, les MJC et les centres de loisirs.*

**Action n°31 :**

Créer une “journée sans voiture”. Trimestrielle, dans chaque commune déléguée.

**Action n°32 :**

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable notamment lors de la Fête du Lac.

*Mise en place de la vidéo-verbalisation et de contrôles par la police municipale. Ces mesures doivent concerner aussi le respect des limitations de vitesse, y compris dans les zones 30.*

**Action n°33 :**

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

*Réaliser des campagnes d’affichage régulières faisant la promotion du vélo comme mode de déplacement.*